

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 10–11 février 2014

QUESTIONS DIVERSES

Point 11 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2014/11-A/Rev.1
28 janvier 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Sous-Directrice exécutive, Mme E. Rasmusson tél.: 066513-2005
PG*:

Directeur, PGI** : M. T. Yanga courriel: thomas.yanga@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Département des services concernant les partenariats et la gouvernance

** Division des partenariats interorganisations (New York)

RÉSUMÉ

L'examen quadriennal complet¹ a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012 sous la forme d'une résolution. Sa mise en œuvre est examinée tous les ans par le Conseil économique et social, qui adopte une résolution sur les progrès accomplis². Les deux résolutions comprennent des décisions assorties de délais précis, qui doivent être mises en œuvre par les fonds et programmes des Nations Unies, dont le PAM fait partie.

Le Secrétariat du PAM collabore avec les autres fonds et programmes et informe le Conseil d'administration des mesures à prendre pour donner suite en temps voulu aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Le présent document fait le point sur les mesures déjà prises pour chaque décision, et propose un calendrier pour la poursuite de la mise en œuvre.

On trouvera au tableau ci-après un aperçu des mesures requises de la part du Conseil d'administration, y compris celles appliquées en 2013. Des informations complémentaires sur chaque décision sont fournies dans le corps du document.

Un deuxième point d'ensemble sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet par le PAM sera présenté sous la forme d'une note d'information lors de la première session ordinaire de 2015.

¹ Résolution 67/226 de l'Assemblée générale, "Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", adoptée en décembre 2012.

² Résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social, "Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", adoptée en juillet 2013.

| APERÇU DE L'ACTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (DÉCEMBRE 2013) | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|-------------------------------|
| Décision | Référence | Mise en œuvre achevée en 2013 | 2014 – 1^{ère} session ordinaire | 2014 – session annuelle | 2014 – 2^{ème} session ordinaire | 2014 – À confirmer |
| Rationalisation interinstitutions des activités | Examen quadriennal complet, paragraphe 153 | Intégration de l'initiative visant à adapter la structure organisationnelle du PAM à sa mission au Plan de gestion pour 2014, approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire | | | | |
| Participation aux coûts du système des coordonnateurs résidents | Examen quadriennal complet, paragraphe 128 Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 20 | Prise en compte de la part incombant au PAM dans le Plan de gestion pour 2014, approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire | | | Prise en compte de la part incombant au PAM dans le Plan de gestion pour 2015, soumis au Conseil d'administration pour approbation | |
| Intégration des rapports sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet dans le rapport annuel sur les résultats | Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 5 | | | Premier Rapport annuel sur les résultats contenant des informations sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet soumis pour approbation | | |
| Masse critique | Examen quadriennal complet, paragraphe 39 Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 15 Deuxième Commission de l'Assemblée générale ³ , paragraphe 5 | | | Présentation au Conseil d'administration pour examen, dans le cadre de l'examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) soumis au Conseil pour approbation | | |

³ Résolution A/C.2/68/L.45 "Activités opérationnelles de développement: activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", adoptée en décembre 2013.

| APERÇU DE L'ACTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (DÉCEMBRE 2013) | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|--|
| Décision | Référence | Mise en œuvre achevée en 2013 | 2014 – 1^{ère} session ordinaire | 2014 – session annuelle | 2014 – 2^{ème} session ordinaire | 2014 – À confirmer |
| Simplification des instruments de programmation | Examen quadriennal complet, paragraphes 119 et 143 Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 25 | | Voir le document WFP/EB.1/2014/11-B | | | |
| Élargissement de la base des donateurs | Examen quadriennal complet, paragraphe 35 | Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017) approuvée par le Conseil d'administration à sa session annuelle | Point sur les mesures prises présenté par la Directrice exécutive dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration | Stratégie concernant les partenariats institutionnels soumise au Conseil d'administration pour approbation | | |
| Compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre des modes opératoires normalisés pour les pays ayant adopté l'approche Unis dans l'action | | | Point sur les progrès accomplis présenté par la Directrice exécutive dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration | | | |
| Définition des coûts de fonctionnement | Examen quadriennal complet, paragraphe 159 | | | | | Mesure du Conseil d'administration à confirmer |
| Amélioration de l'information du public sur les mandats et les résultats obtenus en matière de développement | Examen quadriennal complet, paragraphe 36 | | | Point sur les progrès accomplis intégré au Rapport annuel sur les résultats de 2013 | | |
| Mécanisme de recouvrement intégral des coûts | Examen quadriennal complet, paragraphe 53 Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 16 | | | Résultats de l'examen du taux de recouvrement des CAI soumis au Conseil d'administration pour approbation | | |

APERÇU DE L'ACTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (DÉCEMBRE 2013)

| Décision | Référence | Mise en œuvre achevée en 2013 | 2014 – 1 ^{ère} session ordinaire | 2014 – session annuelle | 2014 – 2 ^{ème} session ordinaire | 2014 – À confirmer |
|---|--|---|---|--|---|---|
| Regroupement des services d'appui | Examen quadriennal complet, paragraphe 152 | | | | | Point sur l'avancement présenté au Conseil d'ici la fin de 2014 |
| | Examen quadriennal complet, paragraphe 155 Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 32 | | | Point sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet intégré au Rapport annuel sur les résultats de 2013 | | |
| Renforcement de la gestion axée sur les résultats | Examen quadriennal complet, paragraphe 46 Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 13 | Plan de gestion approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire; son élaboration a donné lieu à des consultations informelles sur le financement axé sur les résultats | | | Consultations informelles sur le financement axé sur les résultats menées dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion | |
| | Examen quadriennal complet, paragraphe 169 Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 34 | | | Point sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, y compris sur le renforcement de l'obligation redditionnelle horizontale, intégré au Rapport annuel sur les résultats de 2013 | | |
| Intégration de l'évaluation de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet | Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 7 | | | | | Étude partielle de l'évaluabilité du Plan stratégique menée en 2014 |

INTRODUCTION

1. L'examen quadriennal complet est le principal instrument d'action qu'utilise l'Assemblée générale pour définir la façon dont le système des Nations Unies pour le développement appuie les efforts de développement des pays par le biais de ses programmes. Il traite du financement des activités de développement des Nations Unies, ainsi que du fonctionnement et de l'efficacité du système pour le développement. Ses domaines thématiques prioritaires sont la transition, la problématique hommes-femmes, le développement des capacités et la gestion axée sur les résultats.
2. L'Assemblée générale a adopté l'examen quadriennal complet en décembre 2012, pour la période de quatre ans allant de 2013 à 2016. Le Conseil économique et social fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cet examen une fois par an, lors du débat consacré aux activités opérationnelles. La Deuxième Commission de l'Assemblée générale fait également le bilan de cette mise en œuvre une fois par an.
3. La mise en œuvre de l'examen quadriennal complet est obligatoire pour les entités des Nations Unies qui rendent compte à l'Assemblée générale, au nombre desquelles figure le Programme. Le PAM a aligné son Plan stratégique sur cet examen, de même que les autres fonds et programmes suivants: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
4. L'examen quadriennal complet actuel se distingue des examens précédents, car les mesures demandées sont assorties d'échéances précises et nécessitent l'action des Conseils d'administration des fonds et programmes concernés.
5. Ces décisions sont reproduites ci-après pour référence. Les mesures prises pour appliquer chaque décision sont également indiquées.

MESURES DONT LA MISE EN ŒUVRE EST TERMINÉE

Rationalisation interinstitutions des activités

6. **Examen quadriennal complet, paragraphe 153:** "Invite les fonds et programmes et encourage de même les institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies à continuer d'investir dans la rationalisation interne de leurs activités et à présenter des plans en ce sens à leurs organes directeurs d'ici à la fin de 2013;"
7. **Mesure prise:** la rationalisation interinstitutions a été prise en compte dans l'initiative visant à adapter la structure organisationnelle du PAM à sa mission et intégrée au Plan de gestion pour 2014, approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013.

Participation aux coûts du système des coordonnateurs résidents

8. **Examen quadriennal complet, paragraphe 128:** "Prie instamment le système des Nations Unies pour le développement de renforcer son appui financier, technique et administratif au système des coordonnateurs résidents et prie le Secrétaire général, en consultation avec les membres du système des Nations Unies pour le développement et compte tenu du dernier examen des modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents qu'avait demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2011/7, de lui présenter ainsi qu'au Conseil, en 2013, pour qu'ils les examinent, des propositions concrètes sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents, afin que les coordonnateurs disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur mandat sans puiser dans les ressources affectées aux activités de programme, compte dûment tenu du principe d'équité, qui doit être fonction de la participation de chaque organisme, à proportion des services utilisés;"
9. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 20:** "Prend note de l'examen des modalités de financement du système des coordonnateurs résidents et des recommandations en résultant visant à améliorer les ressources et l'appui apportés à ce système sur la base d'un accord de participation aux coûts entre toutes les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et prie à cet égard les instances dirigeantes respectives d'examiner la recommandation concernant un accord de participation aux coûts et, sous réserve d'approbation, de la mettre en œuvre en 2014 afin de s'assurer que les coordonnateurs résidents disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs mandats sans puiser dans les ressources affectées aux activités de programme;"
10. **Mesure prise:** la part de ces coûts incombant au PAM, soit 1,2 million de dollars É.-U., a été prise en compte dans le Plan de gestion pour 2014, approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013.

ACTION ENGAGÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET INFORMATION COMMUNIQUÉE D'ICI À LA FIN DE 2013

Intégration des rapports sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet dans le Rapport annuel sur les résultats

11. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 5:** "Prie les fonds et programmes des Nations Unies d'intégrer leurs rapports annuels sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal dans leurs rapports sur la mise en œuvre de leurs plans stratégiques et de présenter une analyse détaillée, fondée notamment sur des indicateurs communs pleinement alignés sur le cadre de suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal, à leurs conseils d'administration et au Conseil, afin d'en assurer la pleine application;"
12. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** du fait de sa double tutelle, le PAM établit un rapport annuel à l'intention du Conseil économique et social et du Conseil de la FAO, conformément au paragraphe 3 de l'article VI de son Statut. Le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO ont approuvé une résolution appelant le PAM à intégrer son rapport annuel sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal dans son rapport sur l'exécution de son Plan stratégique, en l'occurrence dans son Rapport annuel sur les résultats⁴. Le

⁴ Résolution du Conseil économique et social/2013/L.17E et résolution du Conseil de la FAO CL 148/LIM/6.

Rapport annuel sur les résultats est approuvé par le Conseil d'administration et son contenu sert de base au compte rendu qu'il soumet chaque année au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO en application du paragraphe 3 de l'article VI du Statut du PAM. Le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, le PAM et ONU-Femmes ont défini d'un commun accord les indicateurs relatifs à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, et les ont incorporés dans leurs cadres de résultats stratégiques et cadres de résultats de gestion respectifs. Il s'agit là d'une avancée majeure dans l'intégration des rapports sur l'application de l'examen quadriennal complet dans les Rapports annuels sur les résultats qui seront établis à partir de 2014.

Masse critique

13. **Examen quadriennal complet, paragraphe 39:** "Réaffirme qu'il serait utile de déterminer la "masse critique" des ressources de base dont ont besoin les organismes des Nations Unies chargés du développement, et prie les fonds et programmes d'arrêter des principes communs en vue de la définition du concept de masse critique des ressources de base, lesquels peuvent notamment porter sur le volume des ressources nécessaire pour satisfaire les besoins des pays de programme et produire les résultats prévus dans les plans stratégiques, y compris les coûts administratifs, de gestion et de programme, et de présenter des propositions spécifiques à leurs organes directeurs respectifs avant la fin de 2013 pour qu'une décision soit prise en 2014;"
14. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 15:** "Réaffirme le paragraphe 39 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale et prie à cet égard le Secrétaire général de lui faire rapport, dans le cadre des rapports qu'il établit régulièrement, à sa session de fond de 2014, sur la base des informations que lui fourniront les organismes des Nations Unies pour le développement, sur les progrès réalisés s'agissant de l'élaboration du concept de masse critique des ressources de base;"
15. **Deuxième Commission de l'Assemblée générale, paragraphe 5:** "Rappelle la préoccupation qu'elle a exprimée dans sa résolution 67/226 face au manque de progrès accomplis par les organes directeurs pour définir et appliquer le concept de "masse critique" des ressources de base, que le Conseil économique et social a aussi exprimée dans sa résolution 2013/5, note que les fonds et programmes n'ont pas présenté de propositions spécifiques sur la question à leurs organes directeurs, comme il leur avait été demandé en 2013, et prie lesdits fonds et programmes de prendre les mesures nécessaires pour statuer sur la question en 2014, ainsi qu'il leur est demandé dans la résolution 67/226;"
16. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** le cadre de financement du PAM diffère de ceux d'autres fonds et programmes car il n'établit pas de distinction explicite entre les programmes ou ressources de base et les autres programmes ou ressources. Néanmoins, le Conseil d'administration évaluera dans le cadre de l'examen des CAI en 2014 la masse critique des ressources nécessaires au PAM.

Simplification des instruments de programmation

17. **Examen quadriennal complet, paragraphe 119:** "Demande au système des Nations Unies pour le développement de simplifier et d'harmoniser encore les instruments et les processus de programmation au niveau des pays, conformément aux Plan-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, afin de mieux répondre aux priorités, difficultés et besoins des pays et de réduire les coûts de transaction supportés par les gouvernements et les autres partenaires, engage les fonds et programmes et invite les institutions spécialisées à consulter leurs organes directeurs à cet égard, à les informer des progrès réalisés et à en discuter d'ici à la fin de 2013;"

18. **Examen quadriennal complet, paragraphe 143:** "Prie le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport annuel des propositions concernant l'examen et l'approbation des descriptifs de programme commun de pays s'agissant des pays mettant en œuvre l'initiative "Unis dans l'action" et de formuler en 2013 des recommandations pour qu'elle-même et le Conseil économique et social les examinent;"
19. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 25:** "Note avec préoccupation que les propositions concernant l'examen et l'approbation des descriptifs de programme commun des pays ayant adopté l'initiative "Unis dans l'action", demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 143 de sa résolution 67/226, ne lui ont pas été présentées à sa session de fond de 2013 et prie le Secrétaire général, en étroite concertation avec le système des Nations Unies pour le développement et les pays utilisant les descriptifs de programme commun de pays, de s'assurer que cette question est dûment examinée à sa session de fond de 2014;"
20. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) élabore actuellement de nouvelles directives relatives aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) à l'intention du personnel de terrain. Le PAM participe au processus. Ce point est traité dans un document distinct (voir WFP/EB.1/2014/11-B), qui sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 2014.

ACTION ENGAGÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET INFORMATION COMMUNIQUÉE EN 2014

Élargissement de la base des donateurs

21. **Examen quadriennal complet, paragraphe 35:** "Invite les fonds et programmes des Nations Unies et encourage les institutions spécialisées à rendre compte à leurs organes directeurs à la première session ordinaire de 2014 des mesures concrètes qu'ils prennent en vue d'élargir la base des donateurs et d'accroître le nombre de pays et autres partenaires qui versent des contributions aux organismes des Nations Unies chargés du développement afin qu'ils soient moins tributaires d'un petit nombre de donateurs, ainsi que des progrès accomplis dans ce domaine;"
22. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** à sa session annuelle de 2013, le Conseil d'administration a approuvé la Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017), qui vise à élargir la base des donateurs. La Directrice exécutive fera le point sur les mesures prises dans la déclaration liminaire qu'elle adressera au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014. La nouvelle stratégie du PAM concernant les partenariats institutionnels sera présentée au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014.

Compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre des modes opératoires normalisés pour les pays ayant adopté l'approche Unis dans l'action

23. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 23:** "Se félicite de l'établissement de la version définitive des directives générales à l'intention des pays qui souhaitent appliquer l'initiative "Unis dans l'action" et prie à cet égard les fonds et programmes des Nations Unies de pleinement mettre en œuvre, de façon cohérente, les directives générales d'ici à la fin de 2013 et de faire rapport sur les progrès réalisés en la

matière à la première réunion de leurs instances dirigeantes respectives en 2014, et engage vivement les institutions spécialisées à faire de même;"

24. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** le Secrétariat, qui a été l'un des initiateurs de la conception de modes opératoires normalisés, contribue actuellement à l'élaboration de directives destinées à appuyer la mise en œuvre de ces modes dans le cadre de sa participation au GNUD et au Comité de haut niveau sur la gestion. La Directrice exécutive fera un point sur les progrès accomplis dans la déclaration liminaire qu'elle adressera au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014.

Définition des coûts de fonctionnement

25. **Examen quadriennal complet, paragraphe 159:** "Prie le Secrétaire général de présenter aux conseils d'administration des fonds et programmes, d'ici au début de 2014, une proposition de définition commune des coûts de fonctionnement et un système commun et normalisé de contrôle des coûts, compte dûment tenu de leurs différences de fonctionnement, afin de leur permettre de prendre une décision sur cette question;"
26. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** la question est actuellement débattue par le Comité de haut niveau sur la gestion, lequel rend compte au Conseil des Chefs de Secrétariat pour la coordination présidé par le Secrétaire général. Le Secrétariat du PAM participe au Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, qui a commencé à examiner une proposition en décembre 2013.

ACTION ENGAGÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET INFORMATION COMMUNIQUÉE À COMPTER DE 2014

Amélioration de l'information du public sur les mandats et les résultats obtenus en matière de développement

27. **Examen quadriennal complet, paragraphe 36:** "Encourage les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à informer davantage le public de leurs mandats et des résultats obtenus en matière de développement, en reconnaissant le précieux apport des gouvernements qui versent des contributions de base substantielles à leurs budgets ordinaires, et les invite à donner, à partir de 2013, dans leurs rapports au Conseil économique et social, des précisions sur les efforts qu'ils déploient pour communiquer avec le public;"
28. **Marche à suivre proposée:** à compter de 2014, le Secrétariat fera chaque année le point sur cette question dans le Rapport annuel sur les résultats.

Mécanisme de recouvrement intégral des coûts

29. **Examen quadriennal complet, paragraphe 53:** "Demande aux conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies d'adopter d'ici à 2013, afin qu'ils entrent en application en 2014, des mécanismes de recouvrement des dépenses basés sur le principe de recouvrement intégral des dépenses à partir des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, ainsi qu'une méthodologie simple, transparente et harmonisée, prévoyant des mesures d'incitation, notamment des taux de recouvrement des dépenses différenciés, et en fonction du volume et de la nature des fonds, afin d'augmenter les ressources de base et d'obtenir des ressources autres plus souples, plus prévisibles et moins restrictives, alignées sur les plans stratégiques adoptés par leurs organes directeurs, et engage les organes directeurs des institutions spécialisées à faire de même;"

30. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 16:** "Réaffirme que le principe de base régissant le financement de toutes les dépenses non liées aux programmes devrait se fonder sur un recouvrement intégral des coûts à partir des ressources de base et des autres ressources, proportionnellement, et prend note à cet égard des calendriers convenus par les conseils d'administration respectifs et de leur décision de procéder en 2016 à une évaluation extérieure indépendante de la cohérence de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et de son alignement sur l'examen quadriennal complet;"
31. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF et ONU-Femmes ont adopté ce mécanisme dans leur budget intégré pour 2014–2017 (approuvé récemment). Le Secrétariat estime qu'il satisfait déjà à cette partie de la résolution, car le PAM a mis en place une politique de recouvrement intégral des coûts. Le Secrétariat examine en collaboration avec d'autres organismes les politiques qu'ils ont élaborées en la matière et la façon dont ils appliquent le recouvrement intégral des coûts, afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacités du modèle de financement du PAM. Le Secrétariat réexaminera le taux de recouvrement des CAI en 2014 et communiquera les résultats obtenus au Conseil d'administration, à sa session annuelle.

Regroupement des services d'appui

32. **Examen quadriennal complet, paragraphe 152:** "Invite les fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement et encourage les institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies à s'employer à améliorer encore la qualité, l'efficacité et la rentabilité des services d'appui dans tous les pays de programme, en réduisant les chevauchements de fonctions, les coûts administratifs et les coûts de transaction par le regroupement de ces services au niveau des pays, ce qu'ils peuvent faire en déléguant les fonctions communes à une institution chef de file, en créant un centre de services communs des Nations Unies ou encore, là où c'est possible, en externalisant les services d'appui sans en compromettre la qualité, et en veillant, dans le respect de leurs mandats, à ce que les gains d'efficacité bénéficient aux activités de programme visant à renforcer les capacités nationales, et à rendre compte à leurs organes directeurs respectifs, d'ici à la fin de 2014 puis une fois par an, des résultats concrets obtenus à cet égard, et prie les fonds et programmes de présenter un plan commun à cet effet, à leur conseil d'administration, à la première session ordinaire de 2014;"
33. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** les travaux du GNUM et du Comité de haut niveau sur la gestion se traduisent par des avancées dans les domaines des ressources humaines, des achats, des finances et des technologies de l'information. Les procédures opérationnelles normalisées donnent des orientations pour l'élaboration de stratégies communes de gestion des opérations au niveau des pays. Il sera rendu compte au Conseil des progrès sur cette question d'ici à la fin de 2014.
34. **Examen quadriennal complet, paragraphe 155:** "Prie le Secrétaire général de présenter, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement, des plans aux fins de la mise en place de services d'appui communs aux niveaux des pays, des régions et des sièges, qui soient fondés sur un ensemble cohérent de statuts, règlements, politiques et procédures à tous ces niveaux, et concernent les aspects techniques des services financiers, de la gestion des ressources humaines, des achats, de la gestion de l'informatique et d'autres services administratifs, plans qu'il conviendra de soumettre pour examen au Conseil économique et social et pour approbation aux conseils d'administration des fonds et programmes et des organes directeurs des institutions spécialisées d'ici à la fin de 2014 en vue d'une entrée en application d'ici à 2016;"

35. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** les modes opératoires normalisés comprennent une proposition de plan d'action à l'intention du Siège, qui favorisera l'harmonisation des politiques et des procédures dans les domaines des achats, des technologies de l'information et des communications, et des ressources humaines. Le Secrétariat utilisera le Rapport annuel sur les résultats pour rendre compte des progrès accomplis.
36. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 32:** "Invite les conseils d'administration respectifs des fonds et programmes des Nations Unies à examiner chaque année, à compter de 2014 et éventuellement par le biais du mécanisme informel des réunions communes des conseils, les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation des pratiques de fonctionnement et à lui faire tenir, ainsi qu'à l'Assemblée générale, les comptes rendus analytiques de leurs délibérations;"
37. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** les progrès dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet seront décrits dans le Rapport annuel sur les résultats.

Renforcement de la gestion axée sur les résultats

38. **Examen quadriennal complet, paragraphe 46:** "Demande, à cet égard, aux conseils d'administration des fonds et programmes et aux organes directeurs des institutions spécialisées, le cas échéant, d'organiser des dialogues structurés en 2014 sur le financement des résultats de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique de chaque organisme afin de rendre les ressources autres que les ressources de base plus prévisibles et moins restrictives, d'accroître le nombre de donateurs et d'assurer des ressources plus adéquates et plus prévisibles;"
39. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 13:** "Réaffirme la requête faite par l'Assemblée générale aux conseils d'administration des fonds et programmes et aux organes directeurs des institutions spécialisées d'organiser des dialogues structurés en 2014 sur le financement des objectifs de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique de chaque entité;"
40. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** le Conseil d'administration participe à des consultations informelles sur le Plan de gestion, des discussions officielles étant organisées tous les ans à sa deuxième session ordinaire. Dans le cadre de ces débats, le Conseil d'administration examine le déficit de financement et ses répercussions éventuelles sur les opérations.
41. **Examen quadriennal complet, paragraphe 169:** "Prie également le Secrétaire général de mettre au point une approche des activités opérationnelles de développement axée sur les résultats plus rigoureuse, cohérente et homogène, et de faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social à son débat consacré aux activités opérationnelles lors de sa session de fond de 2013 dans la perspective d'une entrée en application en 2014, l'idée étant de rationaliser et d'améliorer la planification, le suivi et la mesure des résultats à l'échelle du système, ainsi que les procédures d'établissement de rapports et, à cet égard, invite les conseils d'administration des fonds et programmes et les organes directeurs des institutions spécialisées et autres entités compétentes des Nations Unies à engager un dialogue ciblé sur la recherche du meilleur équilibre entre l'exigence d'information à tous les niveaux sur les résultats obtenus à l'échelle du système et les exigences actuelles propres à chaque institution, en prenant en considération la difficulté d'élaborer des cadres de résultats mettant en évidence la contribution des organismes des Nations Unies aux résultats nationaux dans le domaine du développement;"

42. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 34:** "Réitère la requête faite par l'Assemblée générale au paragraphe 169 de sa résolution 67/226 tendant à ce que le Secrétaire général mette au point une approche des activités opérationnelles de développement axée sur les résultats plus rigoureuse, cohérente et homogène, et lui fasse rapport, à ce sujet lors du débat consacré aux activités opérationnelles de sa session de fond de 2013, dans la perspective d'une mise en application en 2014, l'idée étant de rationaliser et d'améliorer la planification, le suivi et l'évaluation des résultats à l'échelle du système, ainsi que les procédures d'établissement de rapports, et invite à cet égard les conseils d'administration des fonds et programmes et organes directeurs des institutions spécialisées des Nations Unies et autres entités compétentes du système à engager un dialogue ciblé sur la recherche du meilleur équilibre entre la nécessité de fournir des informations sur les résultats obtenus à l'échelle du système à tous les niveaux et les exigences propres à chaque entité en tenant compte de la difficulté d'élaborer des cadres de résultats mettant en évidence la contribution des organismes des Nations Unies aux résultats nationaux dans le domaine du développement;"
43. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** le Secrétariat a contribué à l'élaboration du cadre utilisé à l'échelle du système des Nations Unies pour suivre la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. Ce cadre comprend les domaines thématiques abordés lors de l'examen, tels que la problématique hommes-femmes, la transition et le développement des capacités. Les résultats obtenus à l'échelle du système dans les domaines en question seront communiqués au Conseil économique et social au moyen de ce cadre à partir de 2015. Les modes opératoires normalisés destinés aux pays ayant adopté l'approche Unis dans l'action comprendront des comptes rendus annuels sur les résultats obtenus par les Nations Unies dans les différents pays, auxquels les bureaux de pays participeront. Dans le cadre de l'examen des procédures opératoires, le Secrétariat propose de faire le bilan de l'ensemble des exigences en matière d'établissement de rapports à l'échelon des bureaux de pays, afin d'en établir les coûts et de déterminer les éventuels doubles emplois et lacunes. Ce bilan sera utile pour concevoir les améliorations futures à apporter au niveau local à la communication des résultats à l'échelle du système. Le Secrétariat utilisera le Rapport annuel sur les résultats pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet.

Intégration de l'évaluation de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet

44. **Résolution du Conseil économique et social, paragraphe 7:** "Invite les conseils d'administration des fonds et programmes et les organes directeurs des institutions spécialisées à envisager d'intégrer les évaluations de leur mise en œuvre de l'examen quadriennal dans les évaluations de leurs plans stratégiques;"
45. **Situation actuelle et marche à suivre proposée:** cette évaluation sera incluse dans l'étude de l'évaluabilité du Plan stratégique, qui fait partie du programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2014, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013. Le type et la portée des évaluations relatives au Plan stratégique seront décidés à l'issue de cette étude.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

| | |
|------------|--|
| CAI | coûts d'appui indirects |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| GNUD | Groupe des Nations Unies pour le développement |
| ONU-Femmes | Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| PNUAD | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la population |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |